

# École - Collège - Lycée Privés Catholique sous contrat avec l'Etat

## INSTITUTION SAINTE-CHRETIENNE

20 Rue Sainte-Croix BP 40409  
**57204 SARREGUEMINES Cedex**  
Tél 03 87 98 05 51 Fax 03 87 95 28 22  
e-mail : [isc.sarg@wanadoo.fr](mailto:isc.sarg@wanadoo.fr)  
Site : [www.iscs.fr](http://www.iscs.fr)

Sarreguemines, le 1<sup>er</sup> Février 2011

Chers Parents,

Nous avons le plaisir d'accueillir votre enfant dans notre établissement et sommes heureux de pouvoir ainsi vous aider dans votre tâche éducative.

L'institution Sainte Chrétienne est dotée d'un standard électronique.  
Pour joindre l'Institution, **veuillez composer le 03 87 98 05 51**,  
ensuite laissez vous guider pour obtenir les différents services :

Tapez **1** Pour obtenir - La **Direction de la maternelle et du primaire**

Tapez **2** Pour obtenir - La **Direction et le secrétariat du collège et du lycée**

Tapez **3** pour obtenir la **Comptabilité**

Mme KUHN-PISTORIUS

Tapez **4** pour obtenir la **Responsable des absences au Collège et Lycée**

Mme OBRINGER

Tapez **5** pour obtenir le **Responsable éducatif**

M. DANIAU

Tapez **6** pour obtenir l' **Accueil et signaler les absences maternelles et primaires**

Il est indispensable de taper le numéro du service demandé sur un poste standard et non d'un poste secondaire.

**N.B. : Ne jetez pas cette circulaire, gardez-la précieusement tout au long de l'année scolaire.**



## **II. CONGES SCOLAIRES**

### **Dates des congés pour l'année scolaire 2011 / 2012**

#### **Congés de la Toussaint :**

- Du vendredi 21. 10. 2011 après les cours au Lundi 07. 11. 2011 au matin  
(Attention : **Deux semaines pleines de congés**)

#### **Congés de Noël :**

- Du vendredi 16. 12 .2011 après les cours au Mardi 03. 01. 2012 au matin

#### **Congés d'hiver :**

- Du vendredi 10. 02. 2012 après les cours au Lundi 27. 02. 2012 au matin

#### **Congés de Printemps :**

- Du jeudi 05. 04. 2012 après les cours au Lundi 23. 04. 2012 au matin

Les vacances d'été débuteront le 05 juillet 2012

### **Dates des congés liés aux jours fériés 2011 / 2012**

#### **Pont de l'ascension :**

- Du mercredi 16. 05. 2012 après les cours au Lundi 21. 05. 2012 au matin

## **III. ACCUEIL DES ELEVES TOUT AU LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE**

### **Pour les maternelles**

Les élèves de Maternelle seront accueillis à partir de **7h30** au porche vert zone piétonne, jusqu'à **8h30**. Au-delà de cet horaire, les élèves ne seront plus accueillis dans l'établissement.

### **Pour le Primaire**

L'entrée des élèves du Primaire se fera **exclusivement** par le **porche** donnant sur la **Chaussée de Louvain** à partir de **7h30**. La sortie de l'établissement se fera par la **zone piétonne, porche vert**.

Horaires des cours : 7h50 – 11h50 et 13h55 – 15h55

### **Pour le Collège**

L'entrée des élèves du Collège se fait **exclusivement** par le **porche Chaussée de Louvain** à partir de **7h30** et à **13h30**. La sortie de l'établissement se fera par la **zone piétonne porche de la cour du lycée**.

### **Pour le Lycée**

L'entrée des élèves du Lycée se fait par la voie piétonne – Porche d'accès à la cour du lycée à partir de **7h45** et à **13h45**.

Les élèves sont priés de respecter ces consignes, la sécurité des petits est en cause.

**Attention à la sonnerie** : rassemblement des élèves pour rentrer dans les salles de classe : 7h55 – 11h50 - 13h55 – 16h45

## **IV. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

### **A. ABSENCES**

**Responsabilités** : **Madame OBRINGER** pour le second degré, tapez le n°4  
Bureau d'Accueil pour le primaire et les maternelles, tapez le n°6.

De manière générale, les élèves ne peuvent s'absenter que s'ils y ont été préalablement autorisés par la Direction à la demande écrite des parents. Pour une absence exceptionnelle, la demande doit être formulée par écrit et remise à **Mme OBRINGER au plus tard la veille avant 16h00.**

Toute absence imprévisible doit être signalée par téléphone; le jour même **avant 9h00** puis justifiée au retour de l'élève sur le carnet de liaison ou par un billet d'absence qui en expose le motif exact avant de reprendre les cours.

Rappel : Toutes absences justifiées ou injustifiées de plus de 4 demi-journées par mois seront signalées au Rectorat.

### **B. BOURSES NATIONALES**

**BOURSE NATIONALE** : La bourse lycée est à demander avant le **31 Janvier** pour l'année scolaire à venir. La **bourse collège sera demandée au mois de septembre.**

**Autres possibilités d'aides** : le fonds social collégien - et le fonds social cantine, réservé aux Demi Pensionnaires du collège et du lycée, veuillez adresser une demande écrite au Chef d'Etablissement au début de l'année scolaire.

**Pour de plus amples informations contactez le secrétariat au 03.87.98.05.51 puis appuyez sur la touche 2.**

### **C. BOURSES AUX LIVRES**

**- Pour le PRIMAIRE :**

Tous les livres seront distribués aux enfants par leur professeur contre une participation annuelle de **11 € perçus sur la facture du 1er trimestre.**

Les élèves devront en prendre soin durant l'année scolaire et devront les rendre à leur professeur fin Juin.

**- Pour le COLLEGE :**

Frais de participation à la bourse des livres : **10 € (première facture).**

**- Pour le LYCEE :**

Frais annuels de participation :

**110 € sont perçus lors de la réception des livres pour les 2des**

**70 € pour les 1ères.**

**70 € pour les Terminales.**

**Les élèves de seconde de premières et de terminales sont priés de ramener la carte multi-pass qui donnera droit à une réduction de 70 € à 110 € (selon la classe) sur la location de livres.**

Un chèque de caution de 160 € non daté sera demandé au lycée uniquement lors de la distribution des livres en début d'année scolaire (non débité, il sera rendu lors de la restitution des livres).

**A TOUS :**

- Tout livre perdu ou dégradé au-delà de la normale sera facturé.
- Nous recommandons des **CARTABLES RIGIDES** et non en toile, afin de protéger davantage le matériel des enfants.
- Des casiers sont mis à la disposition des élèves dans les différentes cours.
- Ils devront se munir de cadenas. Toutefois il est interdit d'y ranger du matériel autre que scolaire.
- Tout matériel dégradé sera facturé.

***Distribution des livres scolaires***

***Collège :*** Lors de la journée de rentrée de votre enfant, organisation de distribution avec le professeur principal.

***Lycée :*** Le jeudi 01 Septembre 2011, dans l'après midi.

***Restitution des livres scolaires***

**Les livres seront restitués suivant les dates de libération des classes** (planning communiqué en fin d'année scolaire).

## V. PARTICIPATION FINANCIERE

Pour nous permettre de faire face aux charges et obligations qui nous incombent, nous sommes appelés à demander votre participation financière au titre :

**1) Frais de dossiers : 50 €** sont à verser au moment de l'inscription ou de la pré-inscription, **non remboursables en cas de désistement.**

### **2) Scolarité :**

Le montant de la scolarité annuelle, varie en fonction des ressources de la famille, déterminé à l'aide de la grille ci-jointe, sera à inscrire sur le talon-réponse qui devra être remis à l'**Économat**, sous enveloppe fermée, au plus tard le **31 Août 2011**. Pour garder à chacun la liberté de réponse, si celle-ci ne nous est pas parvenue à la date indiquée, nous considérerons que vous optez pour la participation maximale. Vous recevrez par la suite une facture **payable trimestriellement, en Septembre, Janvier et Avril** ou par prélèvement automatique sur 9 mois (octobre à juin). **Tout trimestre commencé est dû intégralement.**

### **MONTANT MENSUEL DE LA PARTICIPATION FAMILIALE** **des Frais de scolarité (9 Mois)**

<b>Revenus de la famille par mois</b>	<b>PRIMAIRE</b>	<b>COLLEGE</b>	<b>LYCEE</b>
Jusqu'à <b>750 €</b>	<b>23 €</b>	<b>34 €</b>	<b>44 €</b>
De <b>760 €</b> à <b>1820 €</b>	<b>34 €</b>	<b>44 €</b>	<b>59 €</b>
A partir de <b>1830 €</b>	<b>45 €</b>	<b>55 €</b>	<b>71 €</b>

Pour les familles sans ressources, les aménagements seront reconduits sur demande  
A partir du 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants scolarisés dans l'établissement, seuls 50 euros annuels seront perçus.

#### Observations :

- Par « revenus de la famille » il faut entendre la déclaration d'avis d'imposition c-à-d : l'ensemble des ressources dont la famille dispose (salaires, avantages en nature, pensions diverses, allocations familiales, etc...)
- Les parents qui souhaitent apporter une contribution supérieure aux sommes indiquées sont invités à faire figurer leur apport complémentaire.

### **3) Demi-pension :**

**660 € pour l'année** répartis en trimestres sur les factures.

Les factures des élèves demi-pensionnaires doivent être réglées au plus tard pour la fin du trimestre concerné.

- Le 1<sup>er</sup> trimestre se termine le 16 décembre 2011.
- Le 2<sup>ème</sup> trimestre se termine le 23 mars 2012.

Les repas occasionnels sont servis contre remise d'un ticket-repas à se procurer au bureau de permanence des surveillants ou au bureau de la direction, au prix de **5,60 €**.

**Les maternelles pourront acheter leur ticket auprès de l'aide maternelle au prix de 5 €.**

**N.B.** : L'inscription des élèves en demi-pension se fait obligatoirement avant la rentrée sauf pour les élèves de Maternelles qui mangent avec des tickets repas.

Tout trimestre commencé en demi-pension est perçu intégralement. *Les départs seront signalés au moins 15 jours avant la fin du trimestre précédent par courrier adressé à l'Économat.*

#### **4) Etudes :**

Le prix de l'étude du soir est de **47 € le Trimestre**. L'étude termine au plus tard à 18h.

**N.B.** : L'inscription des élèves à l'étude se fait avant la rentrée et est recueillie dans la limite des places disponibles.

Les frais d'étude sont payables trimestriellement. Tout trimestre commencé est perçu intégralement. Le 1<sup>er</sup> trimestre se termine le 16 décembre 2011, le 2<sup>ème</sup> trimestre se termine le 23 mars 2012.

*Les départs devront être signalés par courrier à l'Économat 15 jours au moins avant la fin du trimestre précédent.*

## **VI. DEMARCHES ET ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE**

### **Pour le secondaire :**

**a)** Si votre enfant utilise un moyen de transport vous pouvez faire une demande, soit pour le train ou autre transporteur privé. Les formulaires sont à retirer dès maintenant au secrétariat.

Pour le train se munir de deux photos d'identité.

**b)** Un Comité de Parents d'Élèves (A.P.E.L.) se réunit régulièrement dans l'Établissement.

L'Assemblée Générale a lieu au mois d'Octobre. Vous y êtes cordialement conviés.

Une boîte aux lettres les concernant est à votre disposition à l'entrée sur votre droite.

**Le mercredi 31 août 2011, de 14 h à 16h, une visite de l'établissement sera organisée pour les élèves nouvellement inscrits et leurs parents.**

### **Pour le primaire :**

**Le mercredi 31 août 2011, de 15 h à 16h, est prévu un accueil des nouveaux élèves pour une visite de l'établissement et une première rencontre avec leur enseignant.**

### **REUNIONS :**

- Au mois d'octobre aura lieu une réunion d'information individuelle en cas de difficultés.

- Envoi des premiers relevés de notes.

- A la fin du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre, remise des bulletins et des relevés de notes aux parents.

- Des réunions d'information et d'orientation auront lieu durant l'année, ces réunions sont très importantes et précieuses pour l'avenir de vos enfants.

#### **A l'élémentaire,**

- Une première réunion d'informations se déroulera au cours du mois de septembre

- Le premier bulletin de notes sera remis directement aux parents lors d'une rencontre avec l'enseignant

**REPORTAGES TELEVISION ET PHOTOS :** Pour les besoins de nos dossiers, nous faisons faire en début d'année scolaire, des photos de nos élèves, sans frais supplémentaires pour vous. Nous pourrions ensuite vous en proposer un tirage. Si toutefois vous ne voulez pas que l'on photographie votre enfant, prévenez-nous par lettre et veuillez nous remettre 3 photos d'identité (à remettre au secrétariat).

**Des rendez-vous avec les professeurs peuvent être pris par le biais du cahier de correspondance.**